



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question écrite n° 61017

Texte de la question

M. Christian Kert attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le projet, en vue de compléter la flotte de la sécurité civile, d'acquisition d'un appareil de liaison comportant entre 18 places et 30 places, ce qui ne laisserait aucun espace pour le transport de fret. Alors que les équipages de la base de sécurité civile de Marignane attendent depuis de longues années l'achat d'un appareil de type C 130 et le remplacement de 2 appareils Fokker cloués au sol par manque de pièces de rechange, on semble se tourner vers l'achat d'un appareil dont on connaît mal les contours des missions qu'il sera susceptible de remplir. Aussi, il lui demande si l'achat d'un appareil susceptible de comporter des places transformables en zone de fret pour des matériels d'intervention et compatible avec la lutte contre les feux de forêt ne serait pas plus judicieux.

Texte de la réponse

Dans le souci de disposer dans l'avenir d'une flotte aérienne répondant aux besoins en matière de sécurité civile, un audit externe sur le reformatage de la flotte aérienne de la sécurité civile est en cours. Dans la même perspective, la direction de la défense et de la sécurité civiles vient d'acquérir auprès d'une autre administration un Beechcraft 200, afin de rajeunir la flotte actuelle d'avions d'investigation et de liaison de deux appareils du même type âgés de plus de vingt ans.

Données clés

Auteur : [M. Christian Kert](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (11^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61017

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2001, page 2779

Réponse publiée le : 15 octobre 2001, page 5958